

Les règles du langage épïcène à la HES-SO//FR

- Objectifs :
1. Lisibilité
 2. Intelligibilité (pas d'effets distrayants)
 3. Homogénéité au sein de la HES-SO//FR

Règle	Exemple	A éviter
1. Utiliser des formes impersonnelles	"Les frais sont mis à la charge de la partie qui succombe"	"Le juge met les frais à la charge de la partie qui succombe"
2. Utiliser des expressions génériques ou des pluriels	"l'assemblée", "le corps enseignant", "les personnes présentes", "l'électorat"	
3. Si 1. et 2. ne sont pas applicables : énumération a) Nommer d'abord la forme féminine en raison de b) ci-dessous b) Accorder à la forme masculine c) Ne pas utiliser le trait d'union ou la barre oblique pour les substantifs (exception pour les offres d'emploi, les formulaires, etc.) d) Utiliser le trait d'union ou la barre oblique à bon escient pour les adjectifs épithètes ou les pronoms personnels	"toutes et tous", "collaboratrices et collaborateurs" "les ingénieures et ingénieurs doivent être respectueux de ... " "je suis satisfait-e", "elles/ils donnent le meilleur d'elles/eux-mêmes »	"les étudiant-e-s", "les député-e-s", "le/la collaborateur/trice"
4. Féminiser les professions a) Si le nom décrivant la profession s'y prête, en le mettant au féminin ou b) en changeant simplement son article c) Si ce nom ne s'y prête pas, en ajoutant "femme" avant le nom	"technicienne", "répondante" "la juge" "femme pompier"	néologismes gratuits ou constructions originales comme "les sans-papier et les sans-paprière"
5. Ne pas utiliser des définitions légales		"Les dénominations ... employées dans le présent texte, comprennent les personnes des deux sexes"
6. Eliminer le titre "Mademoiselle"	"Madame, ..."	